

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° II-114

présenté par
M. Lagarde et M. Guy Bricout

ARTICLE 52

Mission « Cohésion des territoires »

Rédiger ainsi la dernière ligne du tableau de l'alinéa 18 :

« Personne à charge supplémentaire pour les couples 500 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise, bien que l'augmentation de 25 % du montant initial soit purement aléatoire, à montrer que vivre seul avec une personne à charge supplémentaire n'est pas la même chose que vivre en couple avec une personne à charge supplémentaire.